

Groupe de travail 2 : Marchés de l'UE

Projet d'ordre du jour

Jeudi 27 mars 2025 (14h00 - 17h30 CET)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

14h00 Mot de bienvenue du président, Pierre Commère

14h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (29.01.25)

14h10 Points d'action

État d'avancement des actions de la dernière réunion - informations

14h15 Accords commerciaux et instruments de politique commerciale

- Présentation du règlement relatif à certaines mesures de conservation des stocks halieutiques à l'égard des pays autorisant la pêche non durable par des représentants de la Commission (MARE C5)
- Échange de vues
- Voie à suivre

14h45 Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

- Présentation des conclusions sur la mise en œuvre des mesures de contrôle des importations de l'UE en 2020-23 par Julien Daudu (EJF)
- Examen du projet d'avis sur l'harmonisation des contrôles à l'importation entre les États membres afin d'empêcher l'entrée de produits de la pêche INN sur le marché de l'UE
- Voie à suivre

15h45 Pause

16h00 Diligence raisonnable

- Présentation sur les initiatives de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement des pêches et de l'aquaculture par Carmen Gonzalez-Valles Martinez et Mercedes Mendoza (Sustainable Fisheries Partnership)
- Échange de vues
- Voie à suivre

16h45 Régions ultrapériphériques

- Examen du projet d'avis relatif à la lutte contre la pêche INN dans les régions ultrapériphériques
- Voie à suivre















17h20 Toute outre affaire

17h25 Résumé des mesures de suivi

17h30 Fin de la réunion

















Version annotée

Туре	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information +	Commerce	L'année dernière, la Commission européenne a publié	Présentation de la proposition	- Observatoire législatif
Décision		une proposition législative visant à modifier le	législative par la DG MARE.	
		règlement (UE) n° 1026/2012 relatif à certaines	Décision sur la voie à suivre (p.	
		mesures de conservation des stocks halieutiques à	ex., suivi de l'évolution de la	
		l'égard des pays autorisant la pêche non durable. D'un	situation, rédaction d'un avis,	
		point de vue commercial, le règlement prévoit la	aucune).	
		possibilité d'interdire des produits sur le marché de		
		l'UE.		
Information +	INN	L'EJF a entrepris un examen de la mise en œuvre des	Présentation par l'EJF de ses	- Projet d'avis (par e-mail
Considération		mesures de contrôle des importations de l'UE de 2020	conclusions sur les mesures de	/ espace membre)
		à 2023. L'EJF a soumis une proposition à la MAC et au	contrôle des importations de	
		Conseil consultatif longue distance d'un projet d'avis	l'UE. Examen du projet d'avis.	
		sur l'harmonisation des contrôles à l'importation entre		
		les États membres afin d'empêcher l'entrée de produits		
		de la pêche INN sur le marché de l'UE.		
Information +	Diligence	Conformément à la directive sur le devoir de diligence	•	- <u>Sustainable Fisheries</u>
Décision	raisonnable	en matière de durabilité des entreprises, d'ici 2027, un	Fisheries Partnership	<u>Partnership</u>
		premier groupe d'entreprises sera tenu de faire preuve	représentant des initiatives sur	- <u>Lettre</u>
		de diligence raisonnable en matière d'environnement	_	
		et de droits de l'homme. Lors de précédentes occasions,	sur la voie à suivre (p. ex.,	
		le groupe de travail a discuté de la pertinence	rédaction d'un avis)	
		d'élaborer des conseils sur la question et a soumis une		
		lettre à la Commission européenne sur la mise en		
		œuvre de la directive dans le secteur de la pêche et de		
		l'aquaculture. Le Partenariat pour une pêche durable a		
		proposé de présenter ses initiatives en matière de		



		diligence raisonnable dans la chaîne
		d'approvisionnement des pêches et de l'aquaculture.
Considération	Régions	Par le passé, la MAC et le Conseil consultatif des régions Examen d'un projet d'avis sur la - Rapport
	ultrapériphériques	ultrapériphériques (CCRUP) ont convenu de travailler lutte contre les produits de la - Projet d'avis (par e-mail
		ensemble sur l'entrée de produits de la pêche illicite, pêche INN dans les régions / espace membre)
		non déclarée et non réglementée sur le marché des ultrapériphériques.
		régions ultrapériphériques. Lors de la réunion du 29
		janvier 2025, un rapport du CRPMEM-Guyane, du WWF
		et de l'IFREMER estimant la quantité de pêche illégale
		des pays tiers dans les eaux de la Guyane française a été
		présenté.